

AVIS DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU DE TORSAC

Par délibération du 12 mai 2016, le conseil communautaire a fixé les modalités de mise à disposition au public des procédures de modification simplifiée des documents d'urbanisme.

Par arrêté du 31 janvier 2019, le Président de GrandAngoulême a prescrit **la modification simplifiée n°1** du plan local d'urbanisme (PLU) de Torsac, **en vue de :**

- **rectifier une erreur matérielle sur le plan de zonage au lieudit « La Grange »**
- **inclure en annexe du PLU le plan des servitudes d'utilité publique.**

La mise à disposition au public se déroulera du lundi 25 mars 2019 à 9h00 au mercredi 24 avril 2019 inclus à 17h30, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Pendant la durée de la mise à disposition au public, **le dossier de modification simplifiée n°1 sera consultable** au **service Planification de GrandAngoulême** au 139 rue de Paris à Angoulême, sur le site internet de GrandAngoulême : **www.grandangouleme.fr** et en **mairie de Torsac**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Durant cette période, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Dans les registres ouverts à cet effet au service Planification de GrandAngoulême et en mairie de Torsac ;
- Par écrit : Communauté d'agglomération de GrandAngoulême – Modification simplifiée n°1 du PLU de Torsac – 25 Boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême ;
- Par courriel : **plu_communes@grandangouleme.fr**

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême et en mairie de Torsac huit jours au moins avant le début de cette mise à disposition, et le restera pendant toute sa durée. Il est également publié sur le site internet de GrandAngoulême.

Au terme de la mise à disposition, le bilan de cette procédure sera présenté en conseil communautaire de GrandAngoulême, qui pourra approuver la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Torsac.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Madame Sylvie LANCUENTRE, chargée de mission Planification de GrandAngoulême, au 05 86 07 70 48 ou par courriel : **plu_communes@grandangouleme.fr**